RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l’économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 18 novembre 2026

**portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Médias-Culture »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2630913A

Le ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de l’action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l’organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l’arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l’arrêté du 23 octobre 2026 portant nomination de Monsieur Fabrice CHALEARD dans l’emploi de contrôleur général économique et financier (groupe III) ;

Arrêtent :

Article 1er

Monsieur Fabrice CHALEARD, inspecteur principal des finances publiques nommé dans l’emploi de contrôleur général économique et financier (groupe III), Directeur de projet transformation, est mis à disposition à temps partiel auprès de la mission « Médias-Culture » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1er décembre 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l’administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 novembre 2026

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE